

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE
MAI 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 avril 2014 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

Délibération fixant le montant et la répartition des subventions communales pour 2014 :

Le montant a été réparti prioritairement aux associations domiciliées dans la commune, puis celles qui accueillent des citoyens de Bouafles et diverses associations qui ont fait des demandes motivées.

Le montant total est équivalent à celui de l'année 2013, soit **3466 euros**

ASSOCIATION	Montant en euros	ASSOCIATION	Montant en euros
Anciens combattants – Veuves de guerre	50	Médaillés militaires	23
CFA Val de Reuil	60	CFA Evreux	180
Association Scolaire de Bouafles	500	A.P.E.B	100
Restos du Cœur	70	Secours Populaire	70
Croix Rouge Française	70	Comité des Fêtes	800
Bibliothèque	1100	Sauvegarde de l'Environnement	40
Monuments et Sites de l'Eure	40	Papillons Blancs	50
S.P.A.E.	50	Bois des Elfes	100
Athlétic Club des Andelys	100	Union des Maires du Canton	63

15 votes POUR

Délibération fixant le montant et la répartition des participations communales pour 2014 :

Il s'agit des sommes allouées aux familles qui souhaitent bénéficier de l'accès au conservatoire des Andelys pour y pratiquer la danse ou la musique, ainsi que l'accès au centre aéré des Andelys. Les montants retenus sont identiques à l'année 2013, soit :

- 53,35 euros pour l'inscription à l'école de danse,
- 91,70 euros pour l'inscription à l'Ecole de musique,
- 5,35 euros/jour/enfant, avec un maximum de 13 jours pour le centre aéré.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide, merci d'apporter en mairie une facture acquittée et un RIB. Cette participation est octroyée pour une année scolaire et par enfant.

15 votes POUR

Délibération fixant les tarifs de la cantine scolaire pour 2014 et la rentrée 2014 / 2015 :

3,70 euros/repas, comme en 2013.

15 votes POUR

Délibération fixant les tarifs de la salle d'activités communale : les tarifs sont inchangés.

15 votes POUR

Délibération concernant la mise à disposition du personnel pour le service Eau/Assainissement : la somme de 20300 euros sera transférée du budget eau-assainissement sur le budget de la commune pour mise à disposition des employés communaux (facturation, maintenance de la station et des puisages, relevé des compteurs, ...).

15 votes POUR

Délibération fixant le prix de l'eau pour 2014 : Au vu des charges d'entretien en augmentation constante, et afin de commencer à anticiper les réparations, puis le remplacement de la station d'épuration d'ici quelques années, et après 15 ans sans augmentation, **le prix de l'eau est augmenté de 3%** (ancien montant : 0.99092 € - nouveau montant : 1.02065 €). Le tarif des autres prestations qui figurent sur les factures ne sont pas du ressort de la commune, ces tarifs sont fixés par des organismes extérieurs et sont susceptibles d'évoluer eux aussi. **Cette augmentation communale apparaîtra sur la facture d'avril 2014.**

6 votes CONTRE – 9 votes POUR.

Délibération fixant les taux d'imposition pour 2014 :

La taxe d'habitation est de 6,83% (moyenne départementale : 10,19 %) Pas d'augmentation demandée :

Votes POUR 12 – ABST – 1 – Votes CONTRE 2

La taxe sur le foncier bâti est de 19,55% (moyenne départementale : 20,82 %) – Pas d'augmentation demandée :

13 Votes POUR – 2 Votes CONTRE 2

La taxe sur le foncier non bâti est de 53,86% (moyenne départementale 45,15 %) - Pas d'augmentation demandée :

13 Votes POUR – 2 Votes CONTRE 2

Délibération concernant les délégations de signatures données par le conseil municipal à Mme le Maire :

le détail est joint au procès-verbal.

15 votes POUR

Délibération concernant l'exonération des taxes sur les spectacles, manifestations sportives et culturelles pour l'année 2014 : cette délibération, déjà prise le 30 janvier 2014, a été rejetée par la Préfecture au motif que la période chevauchait la délibération prise l'année précédente (le 7 février 2013).

15 Votes POUR

Délibération concernant la position adoptée par le conseil municipal sur le dossier TERRALYS

Cette délibération, identique à celle prise par le précédent conseil municipal du 17 mars 2014, confirme la position adoptée par les membres du conseil municipal nouvellement élu. C'est un signe fort adressé aux autorités compétentes.

De nouveaux éléments sont intervenus : la DREAL a donné un avis favorable au dossier, en diminuant toutefois le volume des déchets traités à 60000 t/an. Certains agriculteurs, qui avaient donné leur accord pour épandre les composts non conformes, se seraient rétractés. La chambre d'agriculture s'est, elle aussi, prononcée contre le projet..

Il est à noter qu'un nouveau dossier doit être envoyé par la Préfecture, mais ne nous est toujours par parvenu.

15 votes POUR

Délibération concernant l'achat d'un plan du réseau ERDF, avec les charges, capacités, informations techniques, etc...

Le montant proposé par ERDF est de 356 euros, somme qui va être négociée.

Pouvoir est donné à Mme le Maire pour l'achat de ce plan.

1 vote CONTRE, 14 votes POUR.

Délibération concernant les personnes extérieures au conseil municipal associées aux commissions :

15 votes POUR

La composition des différentes commissions est la suivante :

BUDGET : FROMENT Anne - DRUON Alain - PENARD Patricia – POIRAT Florence – RICOLLEAU Olivier – MARC Denis.
Président : RICOLLEAU Olivier

CCAS FROMENT Anne – PENARD Patricia POIRAT Florence – PAPA VOINE Didier – LUCAS Stéphanie – BULKE Ludovic – DRUON Alain.

Membres extérieurs : DARRAS Camille – DERREY Béatrice - LOLLIER Raymond – FALLER Martine –POULLAIN Karine – VANDECANDELAERE Christophe.

Vice Présidente : LUCAS Stéphanie.

CARRIERE FROMENT Anne – BIAGETTI Roland – DERREY Alexandre – MARC Alain – MEGRET Reynald – POIRAT Florence – MARC Denis

Membres extérieurs : BOUCHER Yves – BOUTET Bruno.

BATIMENT – CHEMINS – VOIRIES FROMENT Anne – DERREY Alexandre – BIAGETTI Roland – DRUON Alain – MARC Alain – PAPA VOINE Didier – RICOLLEAU Olivier – MARC Denis.

Membres extérieurs : AUBLE Jean-Paul – LOLLIER Raymond – MAZURE Rémi.

Président : DERREY Alexandre.

ECOLE : FROMENT Anne – GUENAULT Angélique – MEGRET Reynald – TARGIANI Salvator. Président : GUENAULT Angélique.

CULTURE – JEUNESSE – SPORTS : FROMENT Anne – BULKE Ludovic – DERREY Alexandre - GUENAULT Angélique – LUCAS Stéphanie – PENARD Patricia – MEGRET Reynald – MARC Denis.

Membres extérieurs : LEVASSEUR Murielle – POULLAIN Karine – VANDECANDELAERE Christophe.

Président : BULKE Ludovic.

EAU & ASSAINISSEMENT : FROMENT Anne – PENARD Patricia - DRUON Alain –GUENAUULT Angélique – MARC Alain – MEGRET Reynald – POIRAT Florence.

ENVIRONNEMENT : FROMENT Anne – LUCAS Stéphanie – PAPA VOINE Didier – PENARD Patricia – POIRAT Florence.
Membres extérieurs : BOUCHER Yves – LEVASSEUR Murielle – VANDECANDELAERE Christophe.

DEFENSE PAPA VOINE Didier

SIEGE : MEGRET Reynald : titulaire et TARGIANI Salvator : suppléant

IMPOTS DIRECTS : titulaires : DRUON Alain - BULKE Ludovic- POIRAT Florence – RICOLLEAU Olivier – MARC Alain – FROMENT Anne – DERREY Alexandre. Suppléant : AUBLE Jean Paul –BOUTET Bruno- BOUGES Louis – FALLER Jean Marc – LEVASSEUR Murielle – LOLLIER Raymond – POUILLAIN Karine.

La deuxième partie de la réunion de conseil porte sur le vote des budgets, en présence de Mme Ardanuy-Mollens, Trésorière Principale des Andelys.

Budget primitif de la CCAS

15 votes POUR

La recette principale est la subvention de la commune (12 000 euros en 2014, contre 11 000 euros en 2013).

Le solde positif à reporter est de 7 301,48 euros. Le montant total des dépenses ainsi que des recettes est de **19 301,48 euros**.

Ce budget est utilisé à des fins d'actions sociales (aide aux personnes en difficulté, participation aux frais du séjour à la neige, repas et goûter des Aînés ...).

Budget primitif Eau et assainissement

15 votes POUR

Investissement : **238 377,85 euros** (dont 171 701,85 de report 2013)

Fonctionnement : **185 218,86 euros** (dont 64 051,86 euros de report 2013)

Budget Primitif de la commune

15 votes POUR

Investissement : **118 570,48 euros** (dont 45 000 euros de transfert du budget fonctionnement)

Fonctionnement : **489 170,18 euros** (dont 130 424,18 euros de report 2013).

VOL DU PORTAIL A LA STATION DE PUISAGE (Côte de Cléry) : les poteaux métalliques ont été sciés et le portail a été volé. L'accès a été sécurisé le jour même en utilisant l'un des vantaux du portail de l'ancienne déchetterie. Deux devis ont été demandés, l'un pour un portail neuf, l'autre pour adapter le portail récupéré à l'installation existante.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 mai 2014 : l'élection du Président de la CCAE (Guy BURETTE), ainsi que 7 vice-présidents a eu lieu aux Andelys. Mme le Maire sera l'un des représentants des communes de 300 à 700 habitants au sein du Bureau du conseil communautaire.

PETIT LAC : des barbelés ont été coupés, qui permettent le passage d'engins à moteur. La CEMEX va être sollicitée pour livrer des gros blocs de pierre afin de ne laisser l'accès qu'aux poussettes, piétons et cyclistes. Rappel : les véhicules à moteur ne sont pas autorisés sur le territoire du petit lac.

CARTES DE PECHE. Elles sont disponibles à la mairie. Des panonceaux incitatifs seront posés sur le pourtour du lac et des prospectus distribués sur les pare-brises des voitures stationnées près des abords afin de demander aux pêcheurs d'acheter les cartes de pêche. Le maire et les adjoints procéderont à des contrôles réguliers.

LOTISSEMENT DES POMMIERS : il apparait que des plantes poussent sous le goudron sur certains trottoirs. La société STE HONORINE TERRASSEMENT a été contactée et va venir constater. Il lui est demandé de remédier à ce souci dans le cadre de la garantie des travaux.

Une **BOITE A IDÉES** est à disposition à la mairie. Toutes vos suggestions seront étudiées. Vous pouvez aussi communiquer via la fiche CONTACT du site internet.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site. Merci aux responsables des associations de bien vouloir nous communiquer les informations relatives à leurs diverses manifestations.

FETE DE LA PEINTURE : une réunion sollicitant les collégiens et lycéens a eu lieu. Malgré de trop peu nombreux participants, le thème choisi est celui des marvels (super-héros). Les fresques seront peintes sur des panneaux de bois et fixées dans un abribus le 1^{er} juin. Il est encore temps de rejoindre le groupe, prenez contact avec Pierre FOUGEROUX.
Les écoliers vont être amenés eux aussi à choisir un thème, pas encore connu car ce sont les vacances scolaires.

OPERATION VILLAGE PROPRE : le 27 avril, une trentaine de personnes s'est donnée rendez-vous à la mairie pour cette opération, rejointe par une douzaine de personnes venues de Vézillon. Environ 4 m3 de déchets ont été récupérés. De nouveaux territoires ont été nettoyés (terrain situé entre le petit et le grand lac, victime de la crue hivernale mais aussi les abords du rond-point notamment et la D 316).

FOIRATOU : Une organisation concertée entre l'AAL, le Comité des Fêtes et la Mairie a été mise en place.

STATION D'EPURATION : PROSCRIRE LES LINGETTES. Comme cela a déjà été signalé, il est absolument interdit mettre dans les toilettes autre chose que du papier hygiénique. Les lingettes doivent impérativement être mises dans les poubelles, celles-ci ne sont pas biodégradables et colmatent les pompes. Le blocage des pompes entraîne des dysfonctionnements, du travail supplémentaire pour les employés communaux et un coût non négligeable pour les finances de la commune. Merci de faire cet effort nécessaire et citoyen.

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

<p>HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : Mardi et jeudi de 17 h 30 à 19 h 00, et samedi de 9 h 30 à 11 h 00 HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE : Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00, le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.</p>

8 mai à 11 h : **COMMEMORATION DE LA VICTOIRE 1945** – Rendez-vous devant le monument aux morts. Un pot de l'amitié est prévu en mairie à l'issue de la cérémonie

8 et 29 mai : fermeture exceptionnelle de la **mairie**.

23 mai à 18 h : **CÉRÉMONIE EN MÉMOIRE DE L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT AU COMBAT EN INDOCHINE DE M. CAVELIER MARCEL.** Un pot de l'amitié est prévu en mairie à l'issue de la cérémonie

23 mai : **FETE DES VOISINS**

1^{er} juin : **FETE DE LA PEINTURE**

21 juin : **FETE DE LA MUSIQUE sur la Place du 14 juillet (près de la salle des fêtes).**
Sandwichs et buvette sur place. Animation garantie.